## QUESTIONS

PROJET DE LA RIVIÈRE RED-DEER-ÉTUDE DU SOL

#### M. Quelch:

1. Est-on à faire une étude du sol des terrains

qui pourront être irrigués en vue du projet de détournement de la rivière Red-Deer? 2. Dans le cas de l'affirmative, cette étude est-elle entreprise conjointement par le gouvernement de l'Alberta et le gouvernement fédéral, ou par le seul gouvernement fédéral?

3. Quel est le nom de la personne qui dirige cette

étude?

4. Comment sont répartis les frais de cette étude entre les deux gouvernements?
5. Quel a été le coût de cette étude jusqu'à ce

6. Combien d'acres de terre ont fait l'objet de

cette étude?

7. Quand prévoit-on terminer cette étude?

# Le très hon. M. Gardiner:

1. L'étude des terrains dans cette région qu'avait demandée le comité conjoint du ministère albertain de l'Agriculture et du service du rétablissement agricole des Prairies, a été terminée en 1953.

2. L'étude a été effectuée par des employés du gouvernement fédéral détachés auprès du service albertain d'étude des sols, établi de concert par le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et l'université d'Alberta

3. M. W. E. Bower, chef du service fédéral

d'étude des sols en Alberta.

4. Le gouvernement fédéral a fourni le personnel sur les lieux et a acquitté ses frais de déplacement et de subsistance. L'université d'Alberta a fourni les bureaux et les services de laboratoire.

5. Nous n'avons pas de renseignements à ce sujet car la région en question faisait partie des études des sols effectuées en Alberta de 1950 à 1953.

6. 831,000 acres.

7. Voir réponse au nº 1.

#### EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT—CITOYENNETÉ

#### M. Fulton:

1. Quel est le nombre de personnes employées par le gouvernement fédéral, à titre de fonctionnaires, ou en qualité de représentants, (à l'exclusion des employés de bureau, des manœuvres ou des artisans employés à titre temporaire à l'étranger par les services diplomatiques, commerciaux ou militaires du Canada) qui a) ne sont pas citoyens canadiens, ou b) sont ressortissants ou citoyens de quelque autre pays, en plus d'être citoyens canadiens?

2. Quels sont les noms de toutes les personnes désignées aux alinéas a) ou b) susvisés, respectivement, avec mention (i) du nom du pays, tivement, avec mention (i) du nom du pays, autre que le Canada, dont ils ou elles sont les citoyens ou les ressortissants, et (ii) de la nature de leur emploi ou de leurs fonctions ?

-Si la Chambre y consent, j'aimerais que cette question fût rayée, en vue d'une nouvelle rédaction.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: Entendu!

(La question est rayée.)

IMPÔT SUR LE REVENU, À CALGARY-DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

#### M. Harkness:

1. A-t-on envoyé aux agriculteurs relevant du bureau de district de l'impôt sur le revenu de Calgary une lettre leur demandant, en plus de beaucoup d'autres renseignements, la production de tous registres, livres, factures et reçus relatifs à leur revenu et à leurs dépenses à l'égard de plusieurs années antérieures, de livrets de banque ou inscriptions au grand livre à l'égard des comptes courants et d'épargne, et des chèques annulés?

2. Dans le cas de l'affirmative, à combien d'agri-

culteurs?

3. Des lettres semblables ont-elles été adressées à toute autre catégorie de contribuables?

4. Dans le cas de l'affirmative, quel en a été le nombre, dans chaque province?

5. Si l'on a envoyé une telle lettre, à quelles fins l'a-t-on fait?

6. Quels avantages en attend-on pour les agriculteurs?

### L'hon. M. McCann:

1. Oui.

2. Environ 500.

3. Non.

4. Voir réponse au n° 3.

- 5. Il s'agissait d'organiser une entrevue avec chaque cultivateur, à l'endroit et au moment qui lui convenait, en vue de reviser ses déclarations d'impôts à l'égard de certaines années et, de se reporter, au besoin, à ses livres et dossiers à l'appui des chiffres indiqués dans les déclarations.
- 6. On permet au cultivateurs d'élucider, à l'aide de données précises, tous les points de leurs déclarations d'impôt qui exigent des explications et de discuter, d'une façon générale, les questions fiscales qui les intéressent.

CÉRÉALES ENTREPOSÉES DANS DES NAVIRES À LA TÊTE DES GRANDS LACS

## M. Hodgson:

1. Y a-t-il, à la tête des Grands lacs, des navires chargés de céréales, en vue de faciliter l'entreposage?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel en est le nombre et combien y a-t-il de boisseaux de céréales entreposées dans ces navires?

M. Dickey: Je puis peut-être répondre oralement à cette question. La réponse à la première partie est affirmative. La réponse à la seconde est "un". La quantité de boisseaux est de 195,073. Il se peut que la question ait eu pour but d'obtenir des renseignements quant au nombre de navires qui, chargés à la tête des Grands lacs, passent l'hiver dans des ports des Grands lacs, avec leur cargaison à bord. Pour fournir ce renseignement, je vais transformer cette question